



## LETTRE D'INFORMATION N° 2/2022

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : [mairie@norroyleveneur.fr](mailto:mairie@norroyleveneur.fr) - site internet : [www.norroyleveneur.fr](http://www.norroyleveneur.fr)

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

#### Taxe Foncière 2022

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le taux de la taxe foncière pour le bâti à 9.42 % (taxe communale inchangée depuis 2004) + 14.26 % (taxe départementale) soit un taux de 23.68 % pour la taxe foncière bâti 2022, taxe revenant à la commune pour pallier à la suppression de la taxe d'habitation. .

#### Subvention aux associations 2022

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'octroi de subvention aux associations ci-dessous :

<b>Associations ayant envoyé une demande pour 2022</b>	<b>2021</b>	<b>Vote du CM</b>
AFM Téléthon		500,00 €
AS Les Coteaux	3 000,00 €	3 000,00 €
ASD	8 300,00 €	7 000,00 €
ALP	14 000,00 €	22 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 026,00 €	765,00 €
ALYS (anciennement AFAD)	270,00 €	300,00 €
Asso des Donneurs de Sang	270,00 €	300,00 €
Cheval Bonheur	270,00 €	300,00 €
ENPha	500,00 €	1 500,00 €

La Pédiatrie Enchantée	270,00 €	300,00 €
La Prévention Routière	270,00 €	300,00 €
Le Souvenir Français	200,00 €	250,00 €
Pétanque Club Fèves	300,00 €	450,00 €
Rafael Lorraine		300,00 €
Restos du Cœur	500,00 €	500,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €	500,00 €
SPA	160,00 €	300,00 €
Une Rose Un Espoir	270,00 €	300,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants	200,00 €	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 306,00 €</b>	<b>39 015,00 €</b>

En ce qui concerne l'APL, ces montants correspondent aux besoins du service de la restauration scolaire et du périscolaire, déduction faite des factures aux familles.

Pour nos associations locales, les sommes sont accordées suivant leurs demandes et leurs projets.

Pour les autres associations, les subventions sont accordées sous conditions d'avoir un dossier complet déposé en mairie.

## Dotations scolaires 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les dotations scolaires, réparties de façon suivante :

École élémentaire :  
50 euros par élèves

École maternelle :  
50 euros par élèves

Par classe (élémentaire et maternelle)  
270 euros x 3 = 810 €

## Création d'emplois pour les travaux d'été

Nous renouvelons les travaux d'été pour nos jeunes âgés de 16 ans avant le 1<sup>er</sup> juillet, chaque jeune effectuera 35 heures, des contrats d'agents non titulaires à temps non complet seront créés.

Accord à l'unanimité

**INSCRIPTION EN MAIRIE JUSQU'AU 3 JUIN 2022**

## Participation centres aérés, colonies de vacances, séjours à thème

Nous renouvelons notre participation aux frais d'inscription pour les centres aérés, les colonies de vacances et séjour à thème dans une limite de 15 jours ouvrables à hauteur de 6 euros par jour et par enfant sous justification des factures.

Accord à l'unanimité.

Pour information, l'an dernier 2 familles ont bénéficié de cette participation.

## Budget 2022

À la suite des commissions finances qui se sont tenues les 23 février, 07 mars et 04 avril 2022, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :           Dépenses : 2 989 956,99 €  
  Recettes : 2 989 956,99 €

- Investissement :           Dépenses : 2 907 816,49 €  
  Recettes : 2 907 816,49 €

Vote : 14 pour - 1 contre

Investissements principaux sont pour cette année :

- L'extension du parking du Fournil (24 places) et plaine de jeux
- La réhabilitation de l'école élémentaire
- La réhabilitation des fontaines
- Maison des Associations

## Travaux crypte de l'église

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars, il a été décidé d'accepter la proposition du diagnostic du Cabinet Grégoire d'un montant de 25 515.60 euros TTC.

En tant que porteur de projet, la Commune de Norroy-Le-Veneur sollicitait une subvention de la DRAC et une subvention du Conseil Régional. Nous avons obtenu la somme de 10 631.50 euros de l'Etat (DRAC) et nous attendons la décision du Conseil Régional (si positive, nous obtiendrons 4 252.00 euros). Le solde étant à la charge des communes de Plesnois à hauteur de 5 /11<sup>ème</sup> et Norroy le Veneur à hauteur de 6/11<sup>ème</sup>.

Il a été décidé à l'unanimité, que la commune de Norroy-Le-Veneur, porteur du projet paierait l'ensemble des factures du diagnostic et en demanderait le remboursement à hauteur de 5/11<sup>ème</sup> à la Commune de Plesnois. De même, que Norroy percevra la totalité des subventions obtenues et reversera à Plesnois 5/11<sup>ème</sup> de celles-ci.

## **Convention pluricommunale de coordination de la police municipale**

Les communes de FEVES, HAUCONCOURT, LA MAXE, PLAPPEVILLE, LE BAN SAINT MARTIN, LONGEVILLE LES METZ, LORRY LES METZ, MOULIN LES METZ, NORROY LE VENEUR, PLESNOIS, SAINTE RUFFINE, SCY-CHAZELLES, SEMECOURT et de WOIPPY, adhérentes au dispositif pluricommunal de police municipale pour ce qui concerne la mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements.

Cette convention doit être renouvelée pour une période de trois années.

Vote 3 abstentions – 12 pour

## **Dotation parcelle rue Sainte Anne**

Il s'agit d'une parcelle de 21 m<sup>2</sup> - rue Saint Anne sur lequel il y a un transformateur électrique, il sera propriété de la commune après acceptation du Conseil et adressé au livre foncier pour régularisation. Accord à l'unanimité.

## **Subvention pour l'achat de vélos**

Deux demandes de subventions pour l'achat de vélos nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été avec 14 voix pour et une abstention.

## **Contrat Groupe risque santé**

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé de leurs agents. Nous avons décidé, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence mutualisé proposée par le centre de gestion de la Moselle.

## **Subventions aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie**

Deux demandes de subventions de travaux d'économies d'énergie nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

## **Acceptation de chèque**

Deux chèques de Groupama concernant le remboursement de remplacement de deux candélabres nous sont parvenus, pour les encaisser, il nous faut les accepter en conseil et l'ont été à l'unanimité.

## **Mise en œuvre de l'universitarisation du CHR METZ THIONVILLE pour lutter contre la désertification médicale**

La majorité des élus ont voté pour se joindre au vœu du Maire de Metz et Président de l'Eurométropole de Metz afin que l'état respecte ses engagements, soit la création de postes hospitalo-universitaires de différents grades au CHR.